

Quelques précisions


- Le stagiaire doit demander à son employeur un congé de formation économique social et syndical **au minimum un mois avant le début de la session** par courrier. Le respect de ce délai est impératif pour ouvrir le droit à la formation.
- Une condition est à respecter pour toutes les formations : **il faut avoir effectué le stage « Découverte de FO »**, sauf pour la formation « Santé et Sécurité au travail ».
- Le CFMS s'est doté d'outils de formation complémentaires : une plateforme en ligne et des visio-conférences en accès réservé aux adhérents sont disponibles *via* leur espace dédié. Vous y trouverez également un guide de formation syndicale, *Le guide de vos droits*, *via* ce lien :


<https://www.force-ouvriere.fr/formation-syndicale-le-guide-vos-droits>


Condition commune à tous les stages :
être adhérent à FO et à jour de ses cotisations




Coordonnées de l'Union Départementale Force Ouvrière de la Gironde


 17/19 quai de la Monnaie – 33080 Bordeaux
Arrêt Saint-Michel (tramway C/D) - Parking des Salinières

 udfo33@force-ouvriere.fr

 05 57 95 07 50

 <https://www.facebook.com/udfo.gironde.3>

Site de l'UD FO 33



CALENDRIER 2024

Avec le CFMS

- Découverte de FO
- Fonctionnement et Communication du syndicat
- Je négocie
- Comité social et économique
- Connaître ses droits

Avec l'Institut du travail

- Santé et Sécurité au travail
- Droit du travail

ATTENTION ! Pour toutes les formations avec le CFMS :

- Les inscriptions se font directement sur e-fo et sont à valider par le syndicat (plus de fiche d'inscription à transmettre à l'UD).
- Clôture des inscriptions sur e-fo 45 jours avant la formation
- Un tutoriel est disponible sur le site de l'UD FO 33. Nous sommes conscients des difficultés liées à cet outil et nous restons disponibles pour vous aider.
- Les seuls stages dont l'inscription demeure sous forme papier sont les stages organisés avec l'Institut du travail.

Découverte de FO**Durée : 5 jours**

- 05-09 février
- 08-12 avril
- 01-05 juillet
- 30 sept - 04 oct
- 09-13 décembre

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale
- Être présenté par son syndicat.

Objectifs :

- Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société
- Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP
- Donner envie de militer (occuper une fonction syndicale, un poste électif).

Fonctionnement et Communication du syndicat**Durée : 5 jours**

- 04-08 mars
- 02-06 septembre

Condition à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué le stage « Découverte de FO »
- Être membre du bureau ou de la section syndicale, ou en passe de l'être.

Objectifs :

- Connaître les statuts du syndicat et la signification de « porter mandat »
- Acquérir les bases de trésorerie.
- Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter
- Conduire une réunion
- Maîtriser la communication écrite (tracts, Facebook, e-mails, etc.).

Je négocie**Durée : 3 jours**

- 28-30 mai
- 26-28 novembre

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué le stage « Découverte de FO »
- S'adresse principalement aux délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.

Objectifs :

- Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.

CSE**Durée : 5 jours**

- 02-06 décembre

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué, dans la mesure du possible, le stage « Découverte de FO » sinon s'engager à le faire
- Être membre titulaire du CSE. Inscriptible possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS. Impératif : être pris en charge par le CSE.

Objectifs :

En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation Force Ouvrière.

Connaître ses droits**Durée : 3 jours**

- 26-28 mars
- 24-26 septembre

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué le stage « Découverte de FO »
- Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.

Objectifs :

- Appréhender la recherche dans le code du travail et la convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat
- Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode de calcul aux élections professionnelles.

Santé et Sécurité au travail**Durée : 4 jours****Lieu : UD FO 33**

- 17-20 juin
Dates à confirmer

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Secteur privé uniquement.

Programme :

- Les obligations de l'employeur, les règles applicables aux CSE, les procédures en cas de danger grave et imminent, les différents risques professionnels, le régime d'indemnisation
- Présentation de la Carsat et de son département « Risques professionnels ».

Droit du travail**Durée : 3 jours****Lieu : Institut du travail**

- 17-19 septembre
Dates à confirmer

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué le stage « Découverte de FO »
- Tenir des permanences juridiques, être conseiller du salarié, ou souhaiter prendre une place dans le domaine juridique.

Objectif :

Eléments du droit du travail pour une implication syndicale dans le domaine juridique.